



CIRCULAIRE N° 003.PR/PM/MESRSFP/SE/SG/2026

A

L'attention de :

- Messieurs les Recteurs des Académies de l'Education Nationale ;
- Messieurs les Responsables des Etablissements d'Enseignement Supérieur Public.

Suite aux récentes nominations à des postes de responsabilité au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle, vous êtes chargés d'installer les nouveaux responsables comme suit :

- Le Recteur installe les Chefs d'établissement en présence du Délégué Général de sa circonscription administrative et leur délivre les certificats de prise de service et les attestations de présence effective ;
- Le Chef d'établissement installe à son tour les autres responsables sous son autorité et leur délivre les certificats de prise de service et les attestations de présence effective.

J'attache du prix à la stricte application de la présente circulaire.

Ndjamena, le 21 JAN 2026

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle


TOM ERDIMI

